

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023. à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS :
Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES POPULATIONS FRAPPÉES PAR LE SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

Le 6 février dernier, un violent séisme a ravagé le sud de la Turquie, frappant également la Syrie. Des infrastructures majeures et des milliers de maisons ont été détruites, déplaçant des familles et les exposant aux intempéries et aux maladies à une époque de l'année durant laquelle les températures descendent régulièrement en dessous de zéro. Plus de 35 000 personnes ont perdu la vie dont 90 % en Turquie et le bilan continue de s'aggraver de jour en jour. En Syrie certaines zones frappées par le séisme sont des zones de guerre, ce qui complique l'intervention des secouristes et des humanitaires.

Face à cette situation l'aide internationale s'organise, aide financière, en moyens humains et matériels.

Madame la Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1115-1,
Vu l'urgence de la situation.

Après en avoir délibéré,

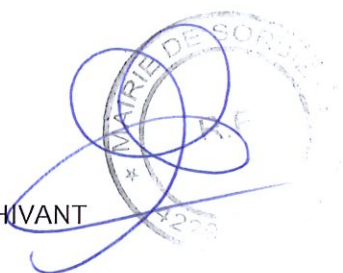
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers , le 23 février 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.